A b b a y e N o t r e D a m e d e L é r i n s

Hôtellerie

Île Saint Honorat – CS 10040

06414 Cannes Cedex

Vous désirez partager un temps de prière, de ressourcement et de silence,

Le Père Abbé et les frères vous accueillent avec joie !

L’accueil se fait à l’intérieur du monastère **dans une hôtellerie au style simple. Il se caractérise par un climat de silence et la participation aux offices de la communauté**, selon le rythme de chacun. Bien avant d’être un lieu de rencontres et d’échanges, l’hôtellerie est d’abord la Maison de Dieu. C’est ici que l’on vient Le chercher dans **la solitude, le silence et la paix**, aidé en cela par la beauté de la nature.

Par ailleurs, au cours de votre séjour, *un moine* est à votre disposition pour des entretiens spirituels ; il convient alors de vous manifester *auprès du Père Hôtelier.*

1. Les retraites sont accessibles, aussi bien aux hommes qu’aux femmes, à titre individuel et collectif, dans la limite de 30 places, ainsi qu’aux couples. La durée d’un séjour ne pourra en aucun cas excéder une semaine par an (min. 2 nuits) et devra tenir compte de la **fermeture annuelle de l’hôtellerie généralement au mois de novembre jusqu’à la mi-décembre**, **ainsi que la semaine avant le dimanche des Rameaux**. Les animaux ne sont pas admis.

2. La société **Planaria seulement**, assure la liaison maritime directe entre Cannes et l’Île Saint Honorat (renseignements : tél. 04.92.98.71.38 planaria@abbayedelerins.com; www.cannes-ilesdelerins.com)

La traversée dure 20 minutes environ.

**3. Nous disposons de chambres individuelles ou double avec lavabo (bloc WC/douches à part) et de chambres doubles munies de douche et toilettes (*en priorité pour les couples ou aux personnes qui en ont besoin)*. Fonctionnant sous régime ‘Hôtellerie monastique’ la participation aux frais est laissée à la discrétion de chacun selon ses possibilités financières** *(à titre indicatif les frais d’exploitation pour une pension complète nuit et deux repas nous reviennent entre 45€et 55€/p selon les chambres avec ou sans salle de bain)*

4. La chambre doit être nettoyée par vos soins avant votre départ. Nous vous invitons à vous munir de draps ou de sac de couchage, ainsi que de serviettes de toilette.

5. Attention : merci de ne **pas** prévoir **d’arrivée le dimanche** !

6. La coutume veut que les hôtes partagent concrètement la vie de cette partie du monastère. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prêter *votre concours* pour certaines tâches, dans la simplicité et la joie : *vaisselle, mise du couvert, nettoyage de la chambre* et, si nécessaire, des parties communes avant votre départ. Les repas se prennent au réfectoire de l’hôtellerie, **en silence**.

7. Les régimes alimentaires ne peuvent être servis qu’à titre **exceptionnel** et sur **prescription médicale.**

8. **Attention,** il n’y a **pas de connexion Internet** à l’hôtellerie, mais seulement le Wifi dans une zone restreinte. Le téléphone portable est à utiliser en dehors des bâtiments.

Toute demande de retraite doit être **adressée au Père Hôtelier**, par écrit ou e.mail et –par prudence- au moins deux mois à l’avance en mentionnant la période souhaitée. Nous vous serions alors reconnaissants de bien vouloir attendre sa réponse et lui **confirmer, en retour**, les dates qu’il vous aura réservées.

 Nos fraternelles salutations

Frère hôtelier : frère Marie

Tél. : 00.33.(0)4.92.99.54.00 – Fax : 00.33.(0)4.92.99.54.21 – Mail :hotellerie@abbayedelerins.com